

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 25 avril 2024

N° 2024-26	Marché de travaux de renouvellement de la conduite de transport DN500 Tassin-Lyon 9° La Duchère - Autorisation de lancer et signer le marché
------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin			X	
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre		X		Lucien ANGELETTI
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan		X		Anne GROSPERRIN
MARION	Richard			X	
MARTY	Cécile	X			
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd		X		
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille		X		Maéva PESENTI

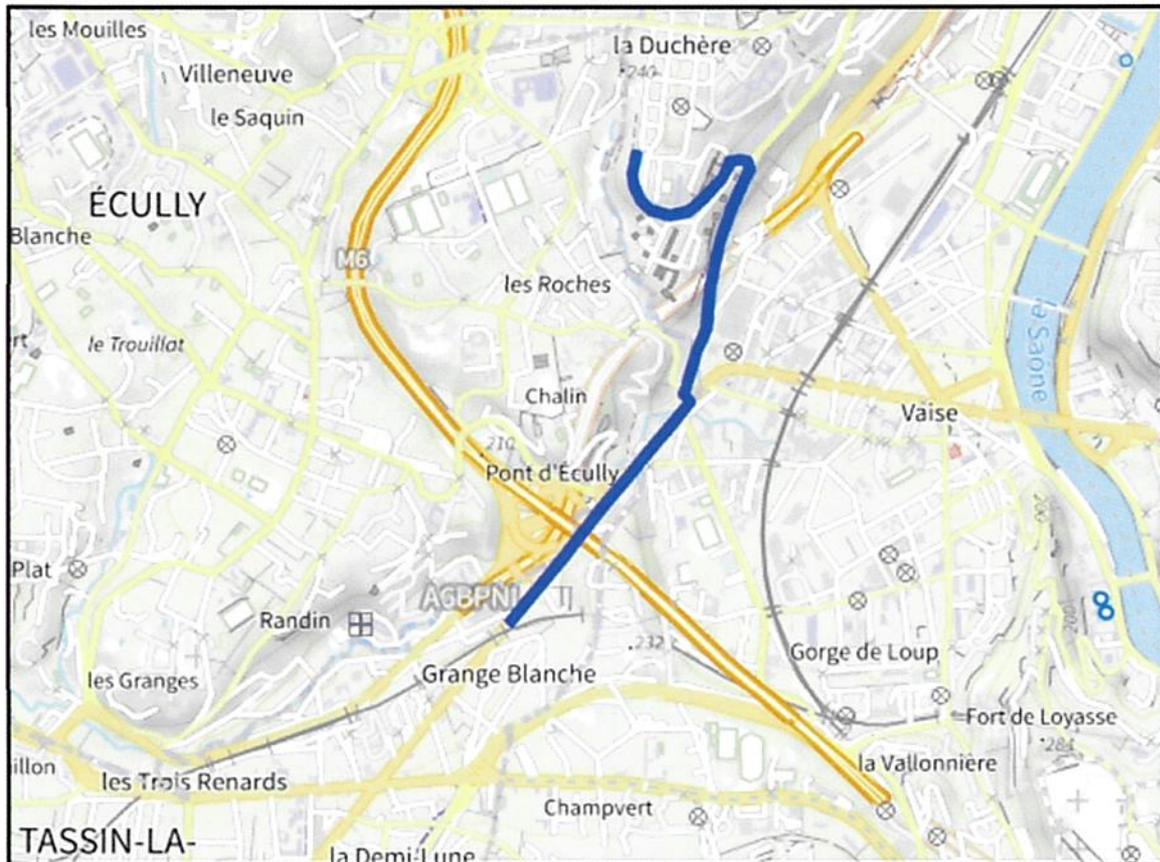
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Date de convocation du Conseil : le 19 avril 2024

Secrétaire élu : Anne REVEYRAND

## 1. CONTEXTE

Eau publique du Grand Lyon a inscrit à son programme de travaux le renouvellement d'une canalisation de gros diamètre (500mm) ainsi que d'une conduite de distribution en parallèle, sur un long tracé depuis le Boulevard Victor Hugo à Tassin-la-demi-lune jusqu'au plateau de la Duchère en passant par la rue Marietton, soit 2,4 km.



Cette canalisation, dont la plus grande partie est en fonte grise et date de 1964, a été identifiée comme prioritaire pour le renouvellement, au regard de sa vétusté, des casses enregistrées par le passé et son caractère stratégique pour l'approvisionnement en eau du secteur.

L'une des ruptures subies sur cette conduite avait, en novembre 2016, entraîné la vidange complète du château d'eau de la Duchère.

Sur une partie du linéaire, il est prévu par opportunité de renouveler simultanément les conduites de distribution (plus anciennes que la canalisation de transport), soit un linéaire additionnel de 1,1 km.

Pour des raisons de coordination avec l'aménagement de la Voie Lyonnaise n°5 (voie cyclable), il a été convenu avec la Direction de la Voirie de la Métropole et la mairie de Lyon 9<sup>e</sup> que les travaux situés sur la rue Marietton devraient être anticipés, et se dérouler entre juin et octobre 2024.

Cette partie du chantier sera donc traitée en dehors de la présente consultation, via le marché n°2023258 - Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable, lot 6 : construction d'ouvrages de gros diamètre rive droite du Rhône.

La présente consultation concerne donc le tracé de la canalisation DN500 sur le Boulevard de la Duchère à Lyon (travaux prévus d'octobre 2024 à avril 2025) et sur l'avenue Victor Hugo à Tassin (travaux prévus entre juin et septembre 2025). Une période de suspension des travaux de un à deux mois devrait séparer ces deux phases.

Le montant de ces travaux a été estimé à 2,7 M€ HT hors réfections définitives de voirie.

## **2. PROCÉDURE DE CONSULTATION**

Compte tenu de son montant estimé, le marché sera lancé selon la procédure adaptée prévue aux articles L.2123-1, L.2131-1, R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu à prix unitaires.

Sa durée d'exécution est fixée à 14 mois.

L'objet de la présente délibération est d'approuver en opportunité le lancement de la consultation relative aux travaux de renouvellement de la canalisation DN500 Tassin – La Duchère (et de la conduite de distribution en parallèle), et d'autoriser le Directeur de la Régie à le signer.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** les articles L.2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

### DELIBERE,

**Article 1.** Approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'attribution du marché de travaux de renouvellement de la canalisation DN500 Tassin – La Duchère

**Article 2.** Autorise le Directeur à signer ledit marché pour un montant estimé à 2,7 M€ HT

**Article 3.** La dépense correspondante est prévue au Budget primitif 2024 en section d'investissement au chapitre 23 Immobilisations en cours

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

La secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site [eaudugrandlyon.com](http://eaudugrandlyon.com) :